



ABONNEMENT JURIDIQUE
BULLETIN D'INFORMATIONS
« Je pérennise mon entreprise »



Sommaire

- 1.Des précisions sur votre abonnement :
page 1 à 2
- 2.Des précisions sur vos avantages :
page 3 à 4

1. Des précisions sur votre abonnement

Quelle est la
durée des
abonnements ?

La durée des 3 abonnements pour **les Entrepreneurs en activité** est d'1 an minimum.

Le paiement se fait uniquement mensuellement par prélèvement automatique sur votre CB.

Est-il possible de
tester
gratuitement ?

Non, nous ne proposons pas une période de test car notre principal objectif est de vous faciliter l'accès aux services juridiques. De plus, en vous abonnant vous réalisez déjà de nombreuses économies. **Par exemple, si vous prenez un abonnement à Pro Plus à 14,99€ par mois, vous faites une économie de 2.304,12€ sur 1 an, soit 92% d'économies.**

Consultez le fichier qui indique les économies réalisées pour chaque abonnement : <https://www.clinique-entrepreneurs.fr/abonnement-juridique/>

Est-il possible de
changer
d'abonnement ?

Oui, il vous suffit de nous envoyer un mail pour solliciter ce changement. Notre adresse mail est celle indiquée sur le site internet :

cliniquedesentrepreneurs@gmail.com

Comment
renouveler mon
abonnement ?

Vous n'avez rien à faire, le renouvellement se fait automatiquement à la date d'anniversaire de votre abonnement.

Comment mettre
fin à mon
abonnement ?

Il vous suffit de nous transmettre un mail 3 mois avant la fin de votre abonnement. Par exemple si votre abonnement doit prendre fin le 30 juin 2024, alors vous devez nous faire parvenir votre mail au plus tard le 30 mars 2024.

Pour plus d'informations, consultez nos CGRS : <https://www.clinique-entrepreneurs.fr/conditions-generales-de-realisation-de-nos-services/>

*Quand mon
abonnement est-
il validé ?*

Dès réception de votre premier paiement en ligne, vous recevrez un dossier d'adhésion qui reprendra les termes de votre abonnement, notamment la nature de vos avantages. Votre abonnement sera validé et dès signature par vos soins de ce dossier d'adhésion.

2. Des précisions sur vos avantages

*Comment est
décompté mon
budget horaire ?*

Votre budget horaire est décompté comme suit :

Pour 1 permanence juridique : nous décomptons 30 minutes à chaque RDV, car les abonnés ne peuvent prendre des RDV que de 30 min maximum au jour qui leur convient.

Pour 1 kit juridique : nous décomptons 3h pour chaque kit. Donc, vous pouvez uniquement choisir les kits disponibles sur notre site internet avec ce budget de 3h.

Pour 1 coaching juridique : nous décomptons 2h minimum. Sachant qu'il s'agit d'un minimum qui peut être revue à la hausse en fonction de la nature de votre besoin. Notre équipe vous préviendra à chaque fois en amont.

*Comment savoir
où j'en suis ?*

A chaque fois que vous utilisez votre abonnement, nous vous enverrons un décompte de vos heures. Vous recevez par exemple un mail après une permanence juridique qui indique le temps utilisé, et le temps restant.

Si vous le souhaitez, vous pouvez à tout moment nous demander un relevé d'heure afin de savoir exactement où vous en êtes. Mais aucune heure non utilisée ne peut faire l'objet d'un report sur un autre mois.

*Comment utilisé
mon budget
horaire ?*

Pour 1 permanence juridique : nous vous enverrons un lien réservé aux abonnés pour prendre RDV avec un de nos juristes dès validation de votre abonnement

Pour 1 kit juridique ou 1 coaching juridique : il suffit de nous envoyer un mail pour nous indiquer votre choix/ex : pour le mois de février vous pouvez choisir 1 coaching juridique ; et en mars opter pour 1 kit juridique

*Comment avoir
accès à la
bibliothèque
juridique ?*

3 étapes :

Etape 1 : vous choisissez le document que vous souhaitez recevoir sur notre site : <https://www.clinique-entrepreneurs.fr/bibliotheque-juridique/>

Etape 2 : vous nous envoyez ensuite un mail avec le nom du modèle que vous avez choisi

Etape 3 : nous vous enverrons ensuite ce modèle soit par mail. Il sera aussi disponible sur votre compte abonné sur notre site internet

*Comment accéder
au contenu des
formations ?*

Vous y avez accès à partir de votre compte abonné sur notre site internet : <https://www.clinique-entrepreneurs.fr/mon-compte/>

*Comment
bénéficier des
réductions ?*

Pour les réductions chez nous : il vous suffit de nous contacter par mail si vous souhaitez bénéficier de ces réductions. Nous vous enverrons un code promo.

Pour les réductions chez nos partenaires : vous nous envoyez également un mail et nous vous indiquerons la procédure à suivre pour bénéficier de vos réductions chez chacun de nos partenaires

*Quand sera
organisé les
webinaires ?*

En tant qu'abonné vous recevrez régulièrement notre Newsletter dans laquelle nous vous informons des dates de nos webinaires.

*Voici un
exemple*

Si vous avez souscrit à un abonnement Super Pro au mois de janvier 2023, **vous avez droit à 4h par mois.** Vous pouvez les utiliser comme suit :

-2h pour un coaching juridique pour savoir comment rompre un contrat de travail avec un salarié

-2h pour une permanence juridique pour poser des questions sur d'autres problématiques juridiques, par exemple sur 1 contrat que vous devez signer

Ou, 3h pour un kit juridique et 1h pour une permanence juridique

Enfin, vous avez également droit à : 4 documents juridiques gratuits, au contenu de nos formations entrepreneuriales, 1 accès à nos webinaires, des réductions chez nous et chez nos partenaires.